



Régis Herbin est très connu dans le monde de l'architecture, mais aussi du handicap. Diplômé d'architecture et d'urbanisme, ingénieur et possédant une maîtrise de psychologie, il a, dès le départ, toutes les qualités d'un homme capable de regarder et d'analyser les tenants et les aboutissants de notre société. Sa carrière en est la preuve. Il préside la commission de l'AFNOR sur les aspects d'accessibilité et d'usage, il est expert auprès du ministère de la Culture, il coordonne l'enseignement de différente école d'architectes, et en 2000 il a créé le CRIVEV (Centre de recherche pour l'intégration des différences dans les espaces de vie) Très rapidement dans sa carrière, il est impliqué dans le monde du handicap puisqu'il participe à l'élaboration de la loi de 75, à celle de 2005 et de ses décrets et, entre ces dates, il travaille sur tous les textes législatifs en lien avec l'accessibilité urbaine et bâtie. À ce titre, il est l'un des acteurs qui ont composé le volet de la loi sur l'obligation d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et son regard sur la situation actuelle est certainement l'un des plus pointus et des plus objectifs. Il développe, au delà de l'accessibilité pour les personnes handicapées, le concept de « convenance des espaces de vie pour tous » et a créé la démarche HQU® (Haute Qualité d'Usage) centré sur la prévention du confort, de la sécurité et du bien être pour tous.

Handirect : Sur quelle base vous êtes-vous fondé pour établir cette période maximale de 10 ans au cours de laquelle tous les établissements privés ou publics recevant du public devront être rendu accessible ?

R.Herbin : Je n'ai pas tous les éléments de réponse car je n'étais pas de tous les débats, mais nous nous sommes en grande partie appuyés sur l'exemple de l'Angleterre qui termine de son côté cette période de dix années. Et nous constatons avec cinq ans de plus qu'elle n'a pas atteint ses objectifs.

Pensiez-vous que ce soit possible en France de rendre accessible notre société en 10 ans ?

Non, je pense que ce n'est pas possible. Il faudra au moins trente à cinquante ans, mais il fallait générer une vraie mobilisation. Nous voyons qu'avec un délai de dix ans, la plupart des intéressés réagissent avec 5 ans de retard. Qu'est-ce que cela aurait été si nous avions annoncé 30 ans !!! La méthode de travail au coup par coup qui est généralement utilisée en France n'est pas du tout adaptée, car elle ne permet que de réparer ou de compenser. Par contre je crois que la majorité des grandes villes auront un mis au point leur schéma directeur d'accessibilité d'ici 2015. Je constate simplement que les handicaps sensoriels et mentaux ne sont pas encore bien compris et ne feront pas l'objet d'une véritable accessibilité si nous ne changeons pas de méthodologie rapidement.

D'où vient cette lacune alors que ces handicaps sont inscrits dans les textes ?

Comme vous le voyez, tout le monde a mis plus de 5 ans pour bouger. Cette inertie s'explique par un manque d'intérêt pour cette loi, auquel s'ajoutent un manque crucial de formation de qualités et la difficulté de trouver des formations, tout simplement. Il faut aussi dire que 10 ans, c'est une période courte pour aller de la mise en route jusqu'à l'aboutissement d'un grand projet.

Comment expliquez-vous cette inertie ?

La majorité de professionnels ne voient pas le côté positif de cette loi qui permettra de nettement mieux gérer les constructions et d'apporter la dimension humaine au cœur de la pierre. Nous avons l'exemple de quelques transports en commun qui, une fois rendus accessibles se sont montrés beaucoup plus rentables du fait d'un accès fluide, sûr et accessibles se sont montrés beaucoup plus rentables du fait d'un accès fluide, sûr et confortable pour tous.

Quelle est la solution pour obtenir un projet qui répond à toutes les demandes de la loi ?

Il faut mener une réflexion très tôt, bien avant la conception, qui doit porter sur la haute qualité d'usage. Cela ne coûte pas plus cher lorsqu'on l'intègre très en amont de la conception les besoins des personnes en situation de handicap. Il est nécessaire de recueillir auprès de populations concernées, l'ensemble des exigences qualitatives qui serviront de terreau à la conception du projet. En France nous sommes toujours dans une politique de réparation qui ne résout que partiellement la qualité d'usage pour tous à long terme.

L'un de grands atouts de cette législation, c'est d'avoir mis sur un pied d'égalité la sécurité et l'accessibilité. Mais si les règles de sécurité sont toujours respectées et peuvent engendrer la destruction d'un bâtiment qui ne les respecterait pas, il en va tout autrement des règles de l'accessibilité qui ne génèrent que très peu de sanction en cas de non respect. Les associations concernées n'osent pas attaquer alors qu'il le faudrait. Heureusement les élus commencent à prendre conscience de cette nécessité d'accessibilité et ne veulent pas passer pour des personnes dépassées ou inhumaines.

Certains ne vont-ils pas jouer la montre pour attendre des dérogations qui ne manqueront pas d'arriver ?

Malheureusement, c'est le cas pour certains et ils comptent en plus sur les dispositifs de compensation pour ne pas répondre à la loi. Mais cela ne peut concerner que l'ancien car, sur le neuf, aucune dérogation n'est possible ni aujourd'hui ni plus tard.

Si l'existant est aujourd'hui un problème, c'est aussi parce que nous n'avons pas appliqué la loi de 1975. Nous ne devons pas reproduire la même erreur.

Je ne suis pas contre le fait de mettre en place des moyens de compensation, mais il faut voir lesquels. Si la personne ne peut pas aller au service, c'est le service qui doit aller à la personne, j'espère que ce sera le cas.

Où en sommes-nous des diagnostics qui devraient être terminés fin 2011 ?

Nous n'avons pas encore de visibilité, mais une enquête en cours devrait nous donner un aperçu assez rapidement. Mais que ferons-nous de ces diagnostics alors qu'ils ne sont pas standardisés. Chaque commune ou propriétaire peut faire établir le cahier des charges qui lui convient, avec les conseils ou non d'un cabinet spécialisé. Des cabinets qui eux-mêmes proposent tout et n'importe quoi. Les prix d'un diagnostic vont du simple à dix fois plus... c'est l'anarchie. Nous ne pouvons rien comparer, car les comptes rendus peuvent aller de la simple feuille à plusieurs dizaines de pages. Ces données seront peu utilisables car on ne peut que rarement comparer deux diagnostics ou deux cabinets. La plupart des cabinets imposent même leur méthodologie, sans se préoccuper des attentes de l'ensemble des personnes handicapées. Heureusement, une nouvelle obligation pour les bâtiments d'Etat impose que les diagnostiqueurs aient reçu une formation sur l'accessibilité, qui cela devrait permettre de réduire d'éviter ce problème, mais encore faudrait-il que le contenu des formations soit standardisé.

Aujourd'hui les communes font ce qu'elles peuvent avec des moyens très différents et des cabinets qui n'ont peut-être pas les compétences requises. La facture va être salée côté financier et le risque, c'est que malgré toutes ces bonnes intentions, nous allions au-devant de grosses difficultés pour la mise en œuvre d'une véritable accessibilité pour tous.

Que pouvons-nous faire pour redresser la barre ?

Tout d'abords, il faut arrêter les réparations au coup par coup. Il faut résolument se tourner vers une approche préventive centrée sur la qualité d'usage pour tous. Il faut développer la démarche de «haute qualité d'usage »© (HQU) qui s'appréhende avec une véritable méthodologie participative. Cela nous évitera les approches actuelles perçues comme coercitives. Ensuite, il faut s'intéresser aux moyens de compensation et à l'organisation sociale qu'ils nécessitent. Nous devons entrer dans une démocratie participative car cette révolution touche tout le monde et non pas seulement les personnes handicapées. Nous devons tous réfléchir à cette question de l'accessibilité à tout pour tous pour trouver des solutions communes et citoyennes. L'autre enjeu, c'est la formation des architectes, des ingénieurs et des urbanistes... Nous devons les former à la différence des individus, à la perception des espaces et aux interactions que cela génère. Pour moi, l'exigence c'est la qualité d'usage pour tous et elle doit passer par un stade de prévention. La qualité d'usage peut, comme la qualité environnementale, générer des économies grâce à la simplicité, au confort et à la sécurité d'utilisation des lieux de vie qu'elle procure. L'usage est aussi important que la partie technique, économique ou esthétique d'un projet. Toute solution spécifique et segmentée sera limitée même si nous n'avons pas le choix. Une bonne solution d'accessibilité est un aménagement qui ne se voit pas et qui apporte un plus à l'ensemble des usagers. Dans un espace de vie bien conçu, il n'y a pas de différence d'usage pour les citoyens différents.

Publié le 1.08.2015

<https://www.handirect.fr/regis-herbin-et-la-demarche-hqu-2/>